

VILLE DE SCEAUX

TAXES – REDEVANCES – TARIFS

2016

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

Taxe locale sur la publicité extérieure	page 1
Taxe communale de séjour au réel	page 2
Cimetière	page 3
Taxe d'aménagement	page 3
Marchés	page 4
Stationnement payant des véhicules - parcs de stationnement	page 5
Raefis stationnement horodateurs	page 6
Tarifs stationnement résidents	page 6
Etablissements d'accueil de la petite enfance	page 7
Centre d'accueil maternel du matin et quotient familial	page 8
Pause méridienne de midi dans les écoles	page 8
Centre d'accueil maternel du soir	page 9
Etudes dirigées et garderie jusqu'à 18 h 30	page 9
Garderie du mercredi midi 11 h 30 à 12 h 30	page 9
Centre de loisirs mercredi en période scolaire	page 10
Centre de loisirs en période de vacances scolaires	page 10
Espace relais du quartier Alsace-Bretagne	page 10
Classes transplantées	page 11
Séjours de vacances enfants et adolescents	page 11
Mini-séjours en période de vacances scolaires	page 11
Restaurant du personnel dans les écoles et restaurant administratif	page 12
Bibliothèque	page 13
Cinéma Trianon	page 14
Salle de musculation	page 15
Stages multisports pour les enfants de 8 à 12 ans pendant les vacances scolaires	page 16
Cross	page 16

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Principe de la révision	Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués 2015	Proposés en 2016		
Taxe locale sur la publicité extérieure (anciennement taxe sur les emplacements publicitaires)	* Délibération du 24/06/81	- emplacements non éclairés autres que ceux supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente - emplacements non éclairés supportant de la publicité phosphorescente ou fluorescente - emplacements éclairés - caissons publicitaires	Application du taux maximum autorisé par les articles L. 2333-6 et L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales	Application du taux maximum autorisé par les articles L. 2333-6 et L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales		Produit 2014 2 850,80 € application du maximum legal
		- enseignes, préenseignes et dispositifs publicitaires	100% du tarif maximal applicable aux communes de moins de 50 000 habitants membres d'un établissement public de coopération intercommunale de 50 000 habitants et plus	100% du tarif maximal applicable aux communes de moins de 50 000 habitants membres d'un établissement public de coopération intercommunale de 50 000 habitants et plus		
	* Délibération du 2/10/08	- dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques	20,00 €/m ²	20,00 €/m ²		
	- préenseignes, de plus ou moins de 1,5 m ²	exonération car assujetties aux droits de voirie si sur domaine communal	exonération car assujetties aux droits de voirie si sur domaine communal			
	- dispositifs de concessions municipales d'affichage ou dispositifs publicitaires apposés sur éléments de mobiliers urbains dans le cadre de contrats ou conventions	exonération et assujettis aux droits de voirie assujettis à la taxe sur la publicité de 20,00 €/m ² si droits de voirie au profit d'une autre collectivité	exonération et assujettis aux droits de voirie assujettis à la taxe sur la publicité de 20,00 €/m ² si droits de voirie au profit d'une autre collectivité			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Principe de la révision	Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués 2015	Proposés en 2016		
Taxe communale de séjour au réel	Délibération du 30/09/15	Tarifs par nuit et par personne				Modalités de calcul de la taxe de séjour au réel : nombre de nuitées taxables /personne) x tarif retenu pour la catégorie d'hébergement . exonération pour les personnes mineures ; . exonération pour les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans l'une des communes du territoire intercommunal ; . exonération pour les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
		Type et catégories d'hébergement :				
		Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	-	4,00 €	4,40 €	
		Hôtels de tourisme 5 étoiles , résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	-	3,00 €	3,30 €	
		Hôtels de tourisme 4 étoiles , résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	-	2,00 €	2,20 €	
		Hôtels de tourisme 3 étoiles , résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	-	0,75 €	0,83 €	
		Hôtels de tourisme 2 étoiles , résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	-	0,75 €	0,83 €	
		Hôtels de tourisme 1 étoile , résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	-	0,75 €	0,83 €	
		Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	-	0,75 €	0,83 €	
		Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	-	0,75 €	0,83 €	
Terrains de camping et terrains de caravanage classés 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	-	0,50 €	0,55 €			
Terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	-	0,20 €	0,22 €			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Principe de la révision	Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2015	Proposés en 2016		
Cimetière	13/05/2009	Concessions : - décennale enfant renouvellement - trentenaire acquisition 1er renouvellement 2ème renouvellement - Droits d'occupation caveau provisoire forfait pour 30 jours du 31ème au 90ème jour à partir du 91ème jour <u>Colombarium</u> - concession trentenaire - vacation de police <u>Plaque au jardin du souvenir</u> - concession trentenaire	52,00 € 793,00 € 1 268,00 € 2 029,00 € 51,00 € 4,19 €/j 7,66 €/j 1 590,00 € 20,00 € 100,00 €	140,00 € 870,00 € 2 125,00 € 3 900,00 € 100,00 € 5,00 €/j 8,50 €/j 1 850,00 € 25,00 € 150,00 €		<u>Produit concessions de cimetière 2014 :</u> 51 661,00 €
Taxe d'aménagement	délibération 3 octobre 2013	- Secteur délimité par le plan local d'urbanisme en zone UPA - autres secteurs de la Ville - Valeur forfaitaire de base applicable aux aires de stationnement non comprises dans la surface imposable de la construction	taux = 18 % taux = 5 % 5 000,00 € par emplacement	taux = 18 % taux = 5 % 5 000,00 € par emplacement		Cette taxe est substituée à la taxe locale d'équipement depuis le 1er mars 2012 <u>Produit TLE 2014 :</u> 54 077,00 € <u>Produit TA 2014 :</u> 94 160,08 €

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Principe de la révision	Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2015	Proposés en 2016		
Marchés	<p>1- Marché de Sceaux séances mercredi et samedi matin</p> <p>° couvert : 118 places de 2 m de façade</p> <p>° extérieur : 103 places de 2m de façade</p> <p>Dernières revalorisations par * Délibération du 18/12/08 à/c du 01/01/09</p>	<p><u>Redevance :</u></p> <p><u>Places couvertes, par place de 2m de façade</u></p> <p>. 1ère table 2,32 €</p> <p>. 2ème table 2,74 €</p> <p>. 3ème table 3,52 €</p> <p>. 4ème table 4,68 €</p> <p>. 5ème table et suivantes 5,32 €</p> <p>. Caisson, placard, étagère (le ml) 1,04 €</p> <p><u>Places découvertes</u></p> <p>. le mètre linéaire de façade 1,66 €</p> <p><u>Place formant encoignure ou passage</u></p> <p>. supplément, par mètre linéaire de façade 1,04 €</p> <p><u>Commerçants non abonnés</u></p> <p>. supplément, par mètre linéaire de façade 0,46 €</p> <p><u>Droits de déchargement</u></p> <p>. véhicule ou remorque, l'unité 1,39 €</p> <p><u>Redevance animation</u> (par séance et par commerçant) 1,84 €</p>				<p>Produit 2014 : 59 261,80 €</p>
	<p>2 - Marché de Sceaux : séances "bio" du dimanche matin</p> <p>° couvert : 78 places de 2 m de façade</p> <p>° extérieur : 30 places de 2m de façade</p>	<p><u>Places couvertes, par place de 2m de façade</u></p> <p>. 1ère table 2,53 €</p> <p>. 2ème table 2,96 €</p> <p>. 3ème table 3,50 €</p> <p>. 4ème table 3,91 €</p> <p>. 5ème table et suivantes 4,43 €</p> <p><u>Places découvertes</u></p> <p>. le mètre linéaire de façade 1,17 €</p> <p><u>Place formant encoignure ou passage</u></p> <p>. supplément, par mètre linéaire de façade 1,04 €</p> <p><u>Commerçants non abonnés</u></p> <p>. supplément, par mètre linéaire de façade 0,34 €</p> <p><u>Droits de déchargement</u></p> <p>. véhicule ou remorque, l'unité 0,98 €</p> <p><u>Redevance animation</u> (par séance et par commerçant) 1,62 €</p>				

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués à compter du 1er octobre 2015	Tarifs proposés en 2016	Principe de la révision	Observations
	Nature et date d'institution					
Stationnement payant des véhicules Parcs de stationnement	* Délibération du 24 juin 2015	Parcs de stationnement : Charaire (1er niveau), Robinson, Penthièvre, et de Gaulle				Produits 2014 : 377 701,13 € Parcs en ouvrage Charaire et Robinson ouverture 24 h /24 le stationnement est payant 24 h/24 abonnements possibles Parcs de surface Penthièvre et de Gaulle ouverture 24 h /24 la durée du stationnement est limitée à 24 heures le stationnement est payant du lundi au samedi de 9 h à 19 h les dimanches et jours fériés de 9 h à 13 h pas d'abonnements ouverture 24 h /24 le stationnement est payant 24 h/24 abonnements possibles
		Tarif horaire				
		Jusque 20 mn	0,00 €	0,00 €		
		de 20 à 30 min	0,40 €	0,40 €		
		de 30 min à 45 min	0,70 €	0,70 €		
		de 45 min à 1 heure	1,00 €	1,00 €		
		de 1 heure à 1 heure 15	1,30 €	1,30 €		
		de 1 heure 15 à 1 heure 30	1,60 €	1,60 €		
		de 1 heure 30 à 1 heure 45	1,90 €	1,90 €		
		de 1 heure 45 à 2 heures	2,20 €	2,20 €		
		le quart d'heures supplémentaire	0,60 €	0,60 €		
		Ticket perdu	17,50 €	17,50 €		
		Motos (pendant les heures d'ouverture aux emplacements spécifiques)	gratuit	gratuit		
		Parcs de stationnement : Charaire, Robinson				
		Abonnements (pour une place normale)				
		forfait 7 jours	23,00 €	23,00 €		
		Forfait PSR 7 jours	12,50 €	12,50 €		
Mensuel 24 h/24	72,00 €	72,00 €				
Mensuel PSR	39,00 €	39,00 €				
Mensuel motos 24 h/24 (emplacements réservés à cet effet)	30,00 €	30,00 €				
Mensuel jour	51,00 €	51,00 €				
Mensuel nuit + week-end	42,00 €	42,00 €				
Forfait 14 jours	43,00 €	43,00 €				
Forfait 21 jours	57,00 €	57,00 €				

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués à compter du 1er octobre 2015	Tarifs proposés en 2016	Principe de la révision	Observations
	Nature et date d'institution					
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs)	Délibération du 24 juin 2015	* Stationnement de courte durée (horodateurs) payant				Produit 2014 : 157 819,12 € Zone orange La durée du stationnement est limitée à 2 heures consécutives Le stationnement est payant du lundi au samedi de 9 h à 19 h le stationnement est payant les dimanches et jours fériés de 9 h à 13 h Zone verte La durée du stationnement est limitée à 10 heures consécutives Le stationnement est payant du lundi au samedi de 9 h à 19 h le stationnement est gratuit les dimanches, jours fériés et mois d'août La durée du stationnement des personnes handicapées, titulaires de la carte de stationnement, est limitée à 12 heures consécutives
		Zone orange				
		15 mn	0,30 €	0,30 €		
		30 mn	0,60 €	0,60 €		
		45 mn	0,90 €	0,90 €		
		1 heure	1,20 €	1,20 €		
		1 heure 15	1,50 €	1,50 €		
		1 heure 30	1,80 €	1,80 €		
		1 heure 45	2,10 €	2,10 €		
		2 heures	2,40 €	2,40 €		
		Zone verte				
		15 mn	0,30 €	0,30 €		
		30 mn	0,60 €	0,60 €		
		45 mn	0,90 €	0,90 €		
		1 heure	1,20 €	1,20 €		
		1 heure 15	1,50 €	1,50 €		
1 heure 30	1,80 €	1,80 €				
1 heure 45	2,10 €	2,10 €				
de 2 heures à 4 heures	4,00 €	4,00 €				
de 4 heures à 10 heures	6,00 €	6,00 €				
Tarif résidents	Délibération du 24 juin 2015	Vignette accordée pour une durée de 12 mois	87,00 €	87,00 €		Produit 2014 : 11 645,00 € Stationnement en zone verte sur présentation de la carte grise du véhicule et d'un justificatif d'une domiciliation à Sceaux située en zone de stationnement ou dans une rue piétonne adjacente ; tarif par véhicule à une même adresse. Exclusif du paiement de droits de stationnement.
		Renouvellement de la carte en cas de perte	25,00 €	25,00 €		
		Carte de stationnement prépayée Ville	20,00 €	20,00 €		

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Principe de la révision	Observations
	Nature et date d'application		Appliqués en 2015	Proposés en 2016		
Etablissements accueil petite enfance : - Multi accueil de l'avenue de la Gare - Multi accueil de la rue du Lycée - Multi accueil Charaire - Multi-accueil de la rue du Docteur Roux	Délégation du 16 décembre 2004 * Accueil régulier * Accueil occasionnel * Accueil d'urgence	Revenus mensuels pris en compte entre : - plancher 647,47 € par mois * - plafond : 5 163,25 € par mois * Révision plancher au 1er janvier en fonction des décisions communiquées par la CAF <u>Formule de calcul du tarif horaire de la famille :</u> Revenus déclarés sur CAFPRO x taux d'effort horaire (en %) (utilisation de CAFPRO sur accord de la famille) - Taux d'effort horaire en % des ressources mensuelles selon la composition des familles : 1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 à 7 enfants 8 enfants et plus - Participation familiale mensualisée avec un paiement à terme échu - sur 12 mois pour les contrats signés sur la période 2015/2016 - sur 11 mois pour les contrats signés sur la période 2016/2017 (contrats qui débutent au 01/09/16) - pas de rétroactivité ni de recalcul de facture - toute modification des ressources est applicable à compter du 1er jour du mois suivant la demande	Taux horaire fixé en fonction des ressources de la famille, suivant le barème national proposé par la CAF. 0,06% 0,05% 0,04% 0,03% 0,02%	0,06% 0,05% 0,04% 0,03% 0,02%	selon les conventions passées avec la CAF	<u>Produits 2014 :</u> (participations familiales) - multi-accueil de l'avenue de la Gare : 270 006,60 € - multi-accueil Charaire : 192 586,36 € - multi-accueil de la rue du Lycée : 248 128,57 € - multi-accueil de la rue du Docteur Roux : 215 439,43 € Application du taux d'effort immédiatement inférieur, en cas d'enfant présentant un handicap à charge de la famille

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
			Applicés au 1er septembre 2015	Proposés en 2016	
Centre d'accueil maternel du matin Service ouvert le matin aux enfants d'âge maternel et élémentaires dans les écoles maternelles	délibération 20 novembre 2008	<u>Accueil :</u> . du lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 8 h 30 . du mercredi de 7 h 30 à 9 h 30 forfait, quelle que soit l'heure d'arrivée des enfants Tarif unitaire (4 séances maximum par mois) <u>1 - Tarif Scéens :</u> 2 - <u>Tarif extérieur non Scéens :</u> Tarif forfaitaire mensuel <u>1 - Tarif Scéens :</u> (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois) 2 - <u>Tarif extérieur non Scéens :</u>	3,45 €/séance 4,14 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 17,03 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,01750142 x QF + 12,261 Si QF = 1152,97 € : 32,44 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,019981071 x QF + 9,402 Si QF > 1 628,43 € : 41,94 € 50,33 €	3,52 €/séance 4,22 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 17,37 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0178535 x QF + 12,5054 Si QF = 1152,97 € : 33,09 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0203807 x QF + 9,5914 Si QF > 1 628,43 € : 42,78 € 51,34 €	Produit 2014 : 40 983,65 € Le calcul du QF s'effectue comme suit : + total des revenus imposables (année N-2), hors prestations ALD (affectation de longue durée) + pensions et bourses reçues ou versées N-2 - impôt payé sur le revenu N-2 ----- somme divisée par 12 mois. + revenu solidarité active (RSA) de l'année N + Versements de la CAF (dont allocations familiales, PAJE, APL, CLCA, ASF), hors versements liés au handicap de l'année N ----- Total des ressources mensuelles de l'année N divisé par le nombre de parts. Nombre de parts le jour du calcul : - foyer : 1 part - adulte du foyer : 1/2 part chacun - enfants 1 et 2 : 1 part chacun - enfants 3 et suivants : 1,5 parts chacun (enfant = enfant fiscalement à charge). - personne handicapée : +1/2 part ----- Pas de rétroactivité appliquée
Pause méridienne de midi dans les écoles Tarif incluant le repas, la surveillance et les activités	délibération 20 novembre 2008 + délibération du 18 décembre 2014	Tarif unitaire <u>1 - Tarif Scéens :</u> 2 - <u>Tarif extérieur non Scéens :</u> <u>Protocole d'accord individualisé</u> <u>périscolaire :</u>	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,95 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0065077 x QF - 0,8231 Si QF > 1152,97 € : 6,68 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0041224 x QF + 1,9269 Si QF > 1 628,43 € : 8,64 € 10,37 €	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,95 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0065077 x QF - 0,8231 Si QF > 1152,97 € : 6,68 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0041224 x QF + 1,9269 Si QF > 1 628,43 € : 8,64 € 10,37 €	Produit 2014 : Pause méridienne : 1 084 987,79 € Repas centre de loisirs : 107 499,44 € Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque leurs familles fournissent leur repas

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
			Appliqués en 2015	Proposés en 2016	
<p>Centre d'accueil maternel du soir</p> <p>Service ouvert le soir aux enfants d'âge maternel dans les écoles maternelles de 16h à 18h30</p>	délibération du 21 mai 2015	<p>Tarif unitaire (4 séances maximum par mois)</p> <p>1 - Tarif Scéens :</p> <p>2 - Tarif extérieur non Scéens :</p> <p>Tarif forfaitaire mensuel</p> <p>1 - Tarif Scéens :</p> <p>(quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois)</p> <p>2 - Tarif extérieur non Scéens :</p>	<p>4,77 €/séance</p> <p>5,72 €/séance</p> <p>Si QF ≤ 272,46 € : 19,45 €</p> <p>Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,021192504 x QF + 13,676</p> <p>Si QF = 1152,97 € : 38,11 €</p> <p>Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,02191608 x QF + 12,841</p> <p>Si QF > 1628,43 € : 48,53 €</p> <p>58,24 €</p>	<p>4,87 €/séance</p> <p>5,84 €/séance</p> <p>Si QF ≤ 272,46 € : 19,84 €</p> <p>Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0216127 x QF + 13,9511</p> <p>Si QF = 1152,97 € : 38,87 €</p> <p>Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0223578 x QF + 13,0919</p> <p>Si QF > 1628,43 € : 49,50 €</p> <p>59,40 €</p>	Produit 2014 : 109 037,04 €
<p>Etudes dirigées et garderie jusqu'à 18 h 30</p> <p>Service ouvert le soir aux enfants d'âge élémentaire dans les écoles élémentaires de 16h à 18h30 et facturé selon les modalités suivantes :</p> <p>Etudes dirigées de 16h30 à 17h30 + accueil élémentaire de 17 h 30 à 18 h 30 (inclus dans le forfait)</p>	délibération du 21 mai 2015	<p>Tarif unitaire (4 séances maximum par mois) (études + garderie)</p> <p>1 - Tarif Scéens :</p> <p>2 - Tarif extérieur non Scéens :</p> <p>Tarif forfaitaire mensuel :</p> <p>1 - Tarif Scéens :</p> <p>(quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois)</p> <p>2 - Tarif extérieur non Scéens :</p>	<p>3,06 €/séance</p> <p>3,67 €/séance</p> <p>Si QF ≤ à 272,46 € : 12,38 €</p> <p>Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,018818853 x QF + 7,252</p> <p>Si QF = 1152,97 € : 28,95 €</p> <p>Si 1 152,98 € < QF ≤ 1628,43 € : 0,010663582 x QF + 16,655</p> <p>si QF > 1 628,43 € : 34,02</p> <p>40,82 €</p>	<p>3,12 €/séance</p> <p>3,74 €/séance</p> <p>Si QF ≤ à 272,46 € : 12,63 €</p> <p>Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0191936 x QF + 7,4003</p> <p>Si QF = 1152,97 € : 29,53 €</p> <p>Si 1 152,98 € < QF ≤ 1628,43 € : 0,0108739 x QF + 16,9926</p> <p>si QF > 1 628,43 € : 34,70</p> <p>41,64 €</p>	Produits 2014 134 016,48 €
<p>Garderie du mercredi de 11h30 à 12h30 des Clos St Marcel, du Centre du Petit Chambord et des Blagis</p> <p>Service ouvert le mercredi de 11h30 à 12h30 aux enfants d'âge maternels et élémentaires</p>		<p>Tarif unitaire</p> <p>1 - Tarif Scéens :</p> <p>Inscription annuelle qui débute le premier mercredi réservé et s'achève le dernier mercredi de l'année scolaire. Sauf mention contraire de la famille, l'inscription crée une réservation de tous les mercredis.</p> <p>Facturation de toutes les séances réservées, que l'enfant soit ou non présent. Double facturation des séances réservées moins de 10 jours avant / non facturation des séances annulées plus de 10 jours avant.</p> <p>2 - Tarif extérieur non Scéens :</p>	<p>au mois</p> <p>Si QF ≤ 272,46 € : 1,42 €</p> <p>Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,001453719 x QF + 1,024</p> <p>Si QF = 1152,97 € : 2,70 €</p> <p>Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,001682616 x QF + 0,760</p> <p>Si QF > 1 628,43 € : 3,50 €</p> <p>4,20 €</p>	<p>Si QF ≤ 272,46 € : 1,45 €</p> <p>Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0014764 x QF + 1,0477</p> <p>Si QF = 1152,97 € : 2,75 €</p> <p>Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0017247 x QF + 0,7614</p> <p>Si QF > 1 628,43 € : 3,57 €</p> <p>4,28 €</p>	Produits 2014 7 660,99 €

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Applicés au 1er septembre 2015	Proposés en 2016	
Centre de loisirs mercredis en période scolaire	délibération 20 novembre 2008	Tarif à la journée Si préinscription au plus tard le lundi qui précède la semaine considérée : Facturation selon le nombre de journées de présence effective et de réservations non annulées dans les délais. A noter : à ce tarif " journée", il faut ajouter le prix du repas pour les inscriptions demandées après ce délai :	Si QF < 272,46 € : 0,30 € Si QF = 272,46 € : 2,23 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,002237365 x QF + 1,620 Si QF = 1152,97 € : 4,20 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,007740036 x QF - 4,724 Si QF > 1 628,43 € : 7,88 € tarif double pour inscription et repas	Si QF < 272,46 € : 0,31 € Si QF = 272,46 € : 2,27 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0022828 x QF + 1,6480 Si QF = 1152,97 € : 4,28 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0079083 x QF - 4,8381 Si QF > 1 628,43 € : 8,04 € tarif double pour inscription et repas	Prestations réservées aux Scéens. <u>Produit 2014 :</u> 72 648,91 € Le tarif repas se calcule sur la même base que la pause méridienne
Centre de loisirs en période de vacances scolaires	délibération 20 novembre 2008	Tarif à la journée Si préinscription au plus tard le vendredi qui précède la semaine considérée : Facturation selon le nombre de journées de présence effective et de réservations non annulées dans les délais. A noter : à ce tarif / journée, il faut ajouter le prix du repas (uniquement pour les enfants présents) pour les inscriptions demandées après ce délai :	Si QF < 272,46 € : 0,51 € Si QF = 272,46 € : 3,80 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,003799659 x QF + 2,769 Si QF = 1152,97 € : 7,15 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,013172363 x QF - 8,037 Si QF > 1 628,43 € : 13,41 € tarif double pour l'inscription et simple pour le repas	Si QF < 272,46 € : 0,52 € Si QF = 272,46 € : 3,88 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0038728 x QF + 2,8247 Si QF = 1152,97 € : 7,29 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0134399 x QF - 8,2059 Si QF > 1 628,43 € : 13,68 € tarif double pour l'inscription et simple pour le repas	Prestations réservées aux Scéens. <u>Produit 2014 :</u> 120 972,76 € Le tarif repas se calcule sur la même base que la pause méridienne
Espace relais (Alsace- Bretagne) (aide aux devoirs)	délibération 6 décembre 2012	Tarif par trimestre et par famille	10,00 €	10,00 €	<u>Produit 2014</u> 270,00 €

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2015	Proposés en 2016	
Classes transplantées	Délibération 15 mai 2003	Séjours	<p>Si $QF \leq 276,42 \text{ €}$: 20 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si $276,43 \text{ €} < QF \leq 1\,167,50 \text{ €}$: $(0,044765916158 \times QF + 7,737)$ x prix coûtant du séjour/100</p> <p>Si $QF > 1\,167,50 \text{ €}$: 60 % du prix coûtant du séjour</p>	<p>Si $QF \leq 276,42 \text{ €}$: 20 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si $276,43 \text{ €} < QF \leq 1\,167,50 \text{ €}$: $(0,044765916158 \times QF + 7,737)$ x prix coûtant du séjour/100</p> <p>Si $QF > 1\,167,50 \text{ €}$: 60 % du prix coûtant du séjour</p>	<p><u>Produits 2014</u> : 23 710,87 €</p> <p>Le taux de participation des familles des familles varie entre 20 % et 60 % du prix du séjour</p> <p>Possibilité échancier de paiement. 3 paiements avec prélèvement automatique obligatoire acompte de 30 % à l'inscription encaissé, solde 15 jours avant le départ. Remboursement sous réserve de présentation certificat</p>
Séjours de vacances enfants et adolescents	Délibération 14 décembre 1999	Séjours	<p>Si $QF \leq 277,00 \text{ €}$ = 15 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si $277,00 \text{ €} \leq QF < 1\,652,12 \text{ €}$: $0,06181286509 \times QF - 2,1223$ x prix du séjour/100</p> <p>Si $QF > 1\,652,12 \text{ €}$ = 100 % du prix coûtant du séjour</p>	<p>Si $QF \leq 277,00 \text{ €}$ = 15 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si $277,00 \text{ €} \leq QF < 1\,652,12 \text{ €}$: $0,06181286509 \times QF - 2,1223$ x prix du séjour/100</p> <p>Si $QF > 1\,652,12 \text{ €}$ = 100 % du prix coûtant du séjour</p>	<p><u>Produit 2014</u> : 50 784,05 €</p> <p>Possibilité échancier de paiement. 3 paiements avec prélèvement automatique obligatoire acompte de 30 % à l'inscription encaissé, solde 15 jours avant le départ. Remboursement sous réserve de présentation certificat</p>
Mini-séjours en période de vacances scolaires		Séjours	<p>Si $QF \leq 277,00 \text{ €}$ = 15 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si $277,00 \text{ €} \leq QF < 1\,652,12 \text{ €}$: $(0,06181286509 \times QF - 2,1223)$ x prix du séjour/100</p> <p>Si $QF > 1\,652,12 \text{ €}$ = 100 % du prix coûtant du séjour</p>	<p>Si $QF \leq 277,00 \text{ €}$ = 15 % du prix coûtant du séjour</p> <p>Si $277,00 \text{ €} \leq QF < 1\,652,12 \text{ €}$: $(0,06181286509 \times QF - 2,1223)$ x prix du séjour/100</p> <p>Si $QF > 1\,652,12 \text{ €}$ = 100 % du prix coûtant du séjour</p>	<p><u>Produits 2015</u> 12 357,68 € (recette individualisée à compter de 2015)</p> <p>Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour</p>

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2015	Proposés en 2016	
Restaurant du personnel dans les écoles et au restaurant administratif		* Tarif C - employés de la commune et de ses établissements - personnel de l'OPH / Sceaux Habitat	3,48 €	3,55 €	Produit 2014 47 626,33 €
		* Tarif B - personnel enseignant	4,46 €	4,55 €	
		* Tarif repas invité - invité - personnel permanent des associations suivantes : CSCB, MJC - personnel de la Trésorerie municipale - personnel de La Poste	5,54 €	5,65 €	
		* Personnels suivants (déjeuner dans le cadre de leurs missions) : - animateurs du centre municipal de loisirs - personnel servant les repas dans les restaurants scolaires et au restaurant administratif - surveillants et responsables des restaurants scolaires - personnel suivant une formation organisée par la Ville	gratuité	gratuité	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2015	Proposés en 2016	
Bibliothèque	* Décret n° 88,697 du 09/05/88 à/c du 01/01/89	- Prêt d'imprimés, de phonogrammes et cédéroms (inscription annuelle) . adultes . Jeunes (moins de 16 ans) . demandeurs d'emploi, titulaires de minimas sociaux, étudiants, lycéens	32,00 € gratuit 16,50 €	32,00 € gratuit 16,50 €	Produit 2014 : 26 143,78 €
	* Délibération du 03/07/75	- Prêt d'imprimés (inscription annuelle) . adultes . moins de 16 ans . demandeurs d'emploi, titulaires de minimas sociaux, étudiants, lycéens	11,00 € gratuit gratuit	11,00 € gratuit gratuit	
	* Délibération du 28/09/81	- Photocopie . cartes 20 unités . cartes 50 unités	0,10 € 2,00 € 4,50 €	0,10 € 2,00 € 4,50 €	
	* Délibération du 13/12/84	- Livre perdu : . pour livre disponible chez le fournisseur . pour livre épuisé et non réédité - Disque perdu : . pour disque disponible chez le fournisseur . carte informatique perdue	Dernier prix de vente + 10 % Dernier prix de vente actualisé + 100 % Dernier prix de vente + 10 % 1,00 €	Dernier prix de vente + 10 % Dernier prix de vente actualisé + 100 % Dernier prix de vente + 10 % 1,00 €	
	* Délibération du 24/6/93	- Publications - Expositions - Affranchissement - Pénalités pour dépassement de durée de prêt	Prix de revient majoré de 50 % Tarifs en vigueur de la poste 0,5 €/mois/document tout mois commencé est dû	Prix de revient majoré de 50 % Tarifs en vigueur de la poste 0,5 €/mois/document tout mois commencé est dû	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Principe de la révision	Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2015	Proposés en 2016		
Cinéma Trianon	Délibération du 3/3/94	Tarif de base	6,70 €	6,70 €		Produit 2014 : 352 648,27 €
		. enfants et adolescents (- 16 ans)	3,70 €	3,70 €		
		. de 16 ans à 25 ans	5,70 €	5,70 €		
		. + de 60 ans	5,70 €	5,70 €		
		. séances du mercredi	"	"		
		. demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RMI	"	"		
	Délibération du 24/06/93	. familles nombreuses	"	"		
	Délibération du 13/05/09	. union des commerçants et artisans de Sceaux dans le cadre de ses opérations commerciales	"	"		
		. Association des Amis du cinéma Trianon	"	"		
		. personne en situation de handicap et son accompagnant	3,70 €	3,70 €		
		. carte d'abonnement 6 séances	30,00 €	30,00 €		
		Tarif groupe (à partir de 10 personnes) :				
		. Scolaires (écoles, collèges, lycées)	2,70 €	2,70 €		
		. Centres de loisirs (séances de l'après-midi)	"	"		
	* Délibération du 24/11/94 à compter du 1/12/94	Tarif Films de courte durée				
		. Groupes	2,00 €	2,00 €		
		. Enfants	2,00 €	2,00 €		
		. Adultes	3,70 €	3,70 €		
		Lycéens au cinéma	2,50 €	2,50 €		
	* Délibération du 29/06/2000	Collèges au cinéma	2,50 €	2,50 €		
	Ecole au cinéma	2,00 €	2,00 €			
	Nuit du cinéma jeunesse	7,50 €	9,00 €			
	Tickets spectacles	6,00 €	6,00 €			
	Fête du cinéma	3,00 €	4,00 €			
	Festival Téléràma	3,00 €	3,50 €			
				(prix fixé par TS 30) (soumis à des directives nationales) "		

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Tarifs appliqués en 2015	Tarifs proposés en 2016	
<p>Stages multisports pour les enfants de 8 à 12 ans pendant les vacances scolaires</p> <p>Stage d'une semaine à chaque période de vacance scolaire</p>	Délibération du 18 décembre 2014	<p><u>Tarif journalier (avec obligation de s'inscrire pour l'intégralité de la période)</u></p> <p>- enfants scéens</p> <p>Inscription et facturation sur l'intégralité de la semaine de stage.</p> <p>- enfants non scéens</p> <p>- non facturation de la journée accordée exclusivement sur d'un certificat médical avant la fin du stage.</p> <p>- Inscription / desinscription jusqu'à 8 jours avant le début du stage</p> <p>toute désinscription faite hors délai donne lieu à facturation.</p>	<p>Si QF < 277,00 € : 6 €</p> <p>Si 277,00 € ≤ QF < 1 652,12 € : 0,00872632 x QF + 3,5828</p> <p>Si QF ≥ 1652,12 € : 18 €</p> <p>20,00 € (tarif forfaitaire)</p>	<p>Si QF < 277,00 € : 6 €</p> <p>Si 277,00 € ≤ QF < 1 652,12 € : 0,00872632 x QF + 3,5828</p> <p>Si QF ≥ 1652,12 € : 18 €</p> <p>20,00 € (tarif forfaitaire)</p>	<p><u>Recette 2014 :</u> 0 € (nouvelle activité 2015) recette 2015 : 4 852 € (au 01/11/15)</p> <p>Les inscriptions se font par semaine complète selon le quotient familial</p> <p>Cours encadrés par des éducateurs sportifs avec la participation d'associations sportives</p>
Cross	Délibération du 18 décembre 2014	<p><u>Tarif des courses</u></p> <p>- Course de 5 km</p> <p>- Course de 10 km</p> <p><u>Autres courses</u></p> <p>- courses des enfants</p> <p>- foulée pour tous</p>	<p>5 €</p> <p>8 €</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p>	<p>5 €</p> <p>8 €</p> <p>gratuit</p> <p>gratuit</p>	<p><u>Recette 2014 :</u> 0 € (nouvelle activité 2015) recette 2015 : 7 380 €</p> <p>Application d'un tarif payant pour les 2 courses de 5 et 10 km destinées aux adultes.</p> <p>Paiement en ligne possible. (supplément d'environ 1€ à payer au prestataire de paiement en ligne.)</p>